

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 11 octobre 2022 à 19 h  
55, avenue Dupras**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Nancy BLANCHET, mairesse d'arrondissement  
Mme Laura-Ann PALESTINI, conseillère de la Ville  
M. Richard DESCHAMPS, M.B.A, conseiller de la Ville  
Mme Daniela ROMANO, conseillère d'arrondissement  
Mme Josée TROILO, conseillère d'arrondissement  
M. Michel NOEL, conseiller d'arrondissement  
M. Benoit AUGER, conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Christianne CYRENNE, directrice d'arrondissement  
Mme Nathalie HADIDA, secrétaire d'arrondissement  
Mme Diane BIBEAU, analyste de dossiers

---

**10 - Ouverture de la séance et mot de la mairesse**

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h.

---

Collègues du conseil,  
Mesdames et messieurs,

Avant de débiter cette séance du conseil, mes collègues et moi souhaitons réitérer l'importance de la protection des victimes de violence conjugale et notre soutien indéfectible à la lutte aux féminicides.

Le 8 septembre 2022, une femme a été assassinée sur le territoire LaSallois devant ses enfants de 2 et 4 ans. À peine libéré de prison pour violence conjugale, son agresseur était nul autre que son conjoint, le père de ses enfants. La victime laisse dans le deuil trois jeunes enfants, dont un poupon d'à peine quelques mois. Depuis, ces derniers ont été pris en charge par les services sociaux.

Comme élus de LaSalle, nous sommes profondément bouleversés par ce nouveau féminicide au sein de notre arrondissement. Nous rappelons qu'en mars 2021, une autre LaSalloise est morte sous les coups de son conjoint.

Dans les dernières années, la hausse observée de féminicides au Québec est déconcertante. Les crimes intraconjugaux relatés dans les médias mettent en lumière le besoin criant de lutter contre ces violences. Personne n'est à l'abri. Cette violence intraconjugale touche des femmes de tous âges, issues de tous les milieux et elle a des conséquences dévastatrices pour les victimes et leurs proches.

Aujourd'hui, nous confirmons notre appui dans la lutte aux féminicides. En tant qu'élus, nous confirmons que la lutte aux violences intraconjugales est au cœur de nos préoccupations. Nous rappelons que l'indignation ne doit pas cesser. Celle-ci doit d'ailleurs se traduire par des gestes concrets :

- Nous demandons donc au gouvernement du Québec de concrétiser les investissements promis en matière de violence conjugale. En 2022, un financement supplémentaire de 324,9 millions \$ sur cinq ans avait été annoncé par Québec pour contrer la violence sexuelle et conjugale. Cette somme s'ajoute à celles déjà consacrées à cette lutte. Au total, près de 951 M\$ sont investis pour lutter contre les violences sexuelle et conjugale depuis 2019.
- Nous demandons au gouvernement de François Legault de mettre en œuvre les recommandations du rapport déposé en décembre 2020 par un comité transpartisan de l'Assemblée nationale sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale.
- Nous lui demandons également d'appuyer la création d'une Maison d'hébergement de première étape pour les femmes victimes de violence conjugale à LaSalle. Depuis 18 mois, un OBNL a été constitué avec l'objectif de créer d'ici deux ans la Maison Marie-Claire-Kirkland-Casgrain (MCKC). MCKC permettrait non seulement d'accueillir nombreuses victimes avec leurs enfants, mais également d'offrir des services externes d'assistance et de soutien. Or, un tel projet prend du temps, de l'énergie et doit forcément compter sur l'appui financier du gouvernement provincial.

En terminant, nous avons toutes et tous un rôle à jouer pour créer une culture de respect et d'égalité. L'éducation, la prévention et l'information demeurent des points d'appui essentiels pour construire une société libre de violence. Et c'est pourquoi, aujourd'hui, l'arrondissement de LaSalle s'engage concrètement à lutter contre la violence conjugale notamment par voie de résolution mais également en poursuivant son soutien et son appui à la création et la structuration de la MCKC. Nous avons dernièrement interpellé la Ville Centre et nous poursuivrons nos efforts afin de mettre en lumière notre besoin criant et celui des victimes. Nous voulons que ce projet soit un exemple, qu'il soit porteur d'un message et qu'il donne l'idée à d'autres initiatives similaires.

De plus, l'arrondissement poursuivra l'effort de communication, de partage d'information et de sensibilisation face à ce fléau, en diffusant les coordonnées des ressources pour les victimes de violence conjugale et intrafamiliale sur toutes ses plateformes.

Dans notre collectivité qui valorise le respect, la dignité, la sécurité de la personne ainsi que l'égalité entre les sexes, la violence conjugale ne peut et ne saurait être tolérée.

Merci de votre attention.

**CA22 20 0329****Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement, en ajoutant le point suivant :

30.02.1 Autoriser la tenue d'un feu d'artifice de type familial au parc Leroux pour clôturer les activités de l'Halloween le 31 octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

**CA22 20 0330****Période de questions du public**

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

Questions posées par	Sujet de l'intervention
M. Gino Messier	Éclairage dans le secteur de la rue Beyries et de la 68 <sup>e</sup> Avenue
Mme Julie Campeau	Visibilité de la circulation automobile et piétonnière sur la rue Benoît
Mme Alexis Fiocco	Projet de la Maison Marie-Claire-Kirkland-Casgrain
M. Philippe Guay	Plan de déneigement 2022-2023 et priorisation des secteurs scolaires
M. Rénaud Dandurand	Dos d'ânes sur la rue Ducas
M. André Fréchette	Nuisances associées à l'utilisation de la Vague à Guy
Mme Anh Dao	Installation de lampadaires sur la rue Pigeon
M. Anthony Baker	Pistes cyclables surélevées
M. Dennis Fonseca	Éclairage non fonctionnel sur l'autoroute 20

10.03

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement

**CA22 20 0331**

**Condoléances - décès de Mme Pauline Gauthier Delaney**

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Nancy BLANCHET

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de Madame Pauline Gauthier Delaney survenu le 14 septembre dernier.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

---

**CA22 20 0332**

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 6 septembre 2022**

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2022 à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.05

---

**CA22 20 0333**

**Dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 septembre 2022**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

10.06 1229255014

---

**CA22 20 0334****Modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle**

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

D'approuver les modifications proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle portant sur les définitions des catégories de reconnaissance et les allègements aux critères d'admissibilité au soutien financier au fonctionnement;

D'autoriser la reclassification de certains organismes en fonction de ces nouvelles définitions avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022;

D'autoriser le versement du soutien financier au fonctionnement aux organismes qui satisferont aux nouvelles exigences.

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1228157007

---

**CA22 20 0335****Dénonciation - féminicides et toute forme de violence conjugale et intrafamiliale**

ATTENDU que selon le Service de police de Montréal (SPVM), le jeudi 8 septembre 2022, une femme de 29 ans a été assassinée par arme blanche par son conjoint, à l'intersection des rues Des Oblats et Wanklyn, à LaSalle;

ATTENDU que le Service de police a annoncé que la victime, Gisèle Itale Betondi, est morte des suites de ses blessures;

ATTENDU qu'il s'agit du 8<sup>e</sup> féminicide de l'année à survenir au Québec;

ATTENDU que, à l'instar de toute la population de LaSalle, les membres du conseil sont profondément bouleversés que pareil drame puisse se produire dans notre communauté et soulignent que leurs pensées accompagnent la famille et les proches de Gisèle Itale Betondi;

ATTENDU que notre indignation devant ce fléau social doit se traduire par des gestes concrets;

ATTENDU que nous demandons au gouvernement du Québec de concrétiser les investissements promis en matière de violence conjugale. En 2022, un financement supplémentaire de 324,9 millions \$ sur cinq ans avait été annoncé par Québec pour contrer la violence sexuelle et conjugale. Cette somme s'ajoute à celles déjà consacrées à cette lutte. Au total, près de 951 M\$ sont investis pour lutter contre les violences sexuelle et conjugale depuis 2019;

ATTENDU que nous demandons au gouvernement de François Legault de mettre en oeuvre les recommandations du rapport déposé en décembre 2020 par un comité transpartisan de l'Assemblée nationale sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale;

ATTENDU que nous lui demandons également d'appuyer la création d'un centre de première étape pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants à LaSalle. Depuis 18 mois, un OBNL a été constitué avec l'objectif de créer d'ici deux ans la Maison Marie-Claire-Kirkland-Casgrain. Or, un tel projet prend du temps, de l'énergie et doit compter sur l'appui ferme de la Ville de Montréal ainsi que du gouvernement provincial;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, l'arrondissement s'engage à dénoncer les féminicides et toute forme de violence envers les femmes;

ATTENDU que l'arrondissement participe à l'effort d'information et de sensibilisation face à ce fléau, en diffusant les coordonnées des ressources pour les victimes de violence conjugale et intrafamiliale sur toutes ses plateformes.

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement dénonce toutes les formes de violence conjugale et intrafamiliale. Dans notre collectivité qui valorise le respect, la dignité et la sécurité de la personne ainsi que l'égalité entre les sexes, elle ne saurait être tolérée.

Adoptée à l'unanimité.

15.01

---

## **CA22 20 0336**

### **Protection des terres fédérales connues sous le nom de Technoparc et de Golf Dorval**

ATTENDU QU'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème composé de terres humides composées de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroports de Montréal (ADM) (« terres fédérales ») et que ces terres sont partiellement situées dans l'arrondissement de Saint-Laurent, dans la Ville de Montréal et dans la Cité de Dorval;

ATTENDU QUE la population du papillon monarque a chuté de 90 % au cours des deux dernières décennies alors qu'il est un pollinisateur essentiel au maintien de la biodiversité;

ATTENDU QUE depuis 2003 et en vertu de la Loi sur les espèces en péril, le gouvernement fédéral a inscrit le papillon monarque sur la liste des « espèces préoccupantes » et que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a recommandé en 2016 au gouvernement de l'inscrire comme étant « en voie de disparition »;

ATTENDU QUE le 21 juillet 2022, l'Union internationale pour la conservation de la nature a ajouté les papillons monarques à sa « liste rouge » des espèces menacées;

ATTENDU QUE le « Champ des monarques » est un terrain d'environ 19 hectares intégré au Golf de Dorval situé au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal parmi lequel on compte environ 6 300 plants d'asclépiades et que celui-ci est considéré comme un véritable sanctuaire pour plusieurs espèces d'oiseaux ainsi que pour les papillons monarques;

ATTENDU QUE le « Champ des monarques » a été gravement endommagé au cours des dernières semaines, et que l'ensemble de l'écosystème est lui-même menacé de fragmentation, et finalement, de destruction;

ATTENDU QU'en 2017, Montréal a été la première ville au Québec à devenir « Ville amie des monarques » et que la Ville de Montréal a reçu une certification OR en 2019 signifiant qu'elle a réalisé l'ensemble des 24 mesures que ces villes se sont engagées à prendre;

ATTENDU QUE les élus du conseil municipal de la Ville de Montréal ont adopté en avril 2021 une déclaration demandant notamment que la Ville de Montréal enjoigne le gouvernement fédéral à appuyer la conservation du Golf de Dorval ainsi que des lots adjacents qui lui appartiennent afin de créer une trame verte qui bonifierait le projet du parc-nature des Sources;

ATTENDU QUE plus de 33 000 personnes ont signé la pétition citoyenne lancée en ligne « Un écosystème essentiel aux monarques à restaurer et protéger près de l'aéroport de Montréal », et que celle-ci est adressée à Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, à Omar Alghabra, ministre des Transports du Canada et à Philippe Rainville, président-directeur général d'ADM;

ATTENDU QUE les villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal;

ATTENDU QU'en décembre 2021, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal et la Cité de Dorval souhaite participer avec le gouvernement fédéral à la création d'un legs vert d'envergure pour les prochaines générations en préservant une zone d'une grande richesse écologique en plein coeur d'une métropole effervescente et reconnue pour son côté innovateur et que cette collaboration lui permettrait d'obtenir d'importantes retombées positives au moyen d'un investissement à coût nul en plus d'agir concrètement contre le réchauffement climatique.

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

QUE le conseil d'arrondissement de LaSalle demande au gouvernement du Canada de reconnaître la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal ainsi que les terres communément appelées Golf Dorval incluant le « Champ des monarques », situées dans la Cité de Dorval, le tout loué à l'ADM;

QUE le conseil d'arrondissement de LaSalle demande au gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, d'aviser et d'exiger de l'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains;

QUE le conseil d'arrondissement de LaSalle demande au gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, d'assurer la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité pour les générations futures;

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement

QUE le conseil d'arrondissement de LaSalle demande au gouvernement du Canada de travailler avec la Ville de Montréal et la Cité de Dorval afin de sécuriser un héritage pour les générations futures en créant un parc urbain sur l'île de Montréal, semblable au parc urbain national de la Rouge en Ontario;

QUE cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports du Canada, Omar Alghabra, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal ainsi qu'à tous les maires et conseillers élus de toutes les villes de l'Agglomération de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

15.02

---

**CA22 20 0337**

**Contrat à SNO Innovation inc. - services d'enneigement mobile pour le parc de planche à neige**

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'accorder un contrat d'une durée de 3 ans à SNO Innovation inc., pour les services d'enneigement mobile pour le parc de planche à neige ainsi que la mise en forme et l'entretien de 3 buttes de glissade dans l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 195 959,31 \$ taxes incluses (Contrat : 185 459,31 \$ + contingences 10 500,00 \$) - Appel d'offres public numéro (NRS 22-070-AP; AO 22-19404) (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1223630013

---

**CA22 20 0338**

**Contrat à Groupe Artea Inc. - services d'entretien de décorations lumineuses**

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 289 992,24 \$ taxes incluses (contrat : 241 660,20 \$ + contingences : 48 332,04 \$) pour les services d'installation, de désinstallation et d'entretien de décorations lumineuses pour les artères principales et les bâtiments de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Groupe Artea Inc., le contrat de l'appel d'offres public numéro 22-19535 à cette fin, pour une période de trois ans avec deux options de renouvellement d'une année chacune, au prix de sa soumission, soit au prix total de 241 660,20 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1220269007

---

### **CA22 20 0339**

#### **Contrats à Eurovia Québec Construction Inc. et à Sintra Inc. - travaux sur différentes rues**

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'accorder à Eurovia Québec Construction Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le lot 1, le contrat pour des travaux de fourniture et pose d'enrobés bitumineux sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 127 309,06 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres 740380;

D'accorder à Sintra Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le lot 2 pour l'installation de ralentisseurs de vitesse (dos d'âne) dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 73 928,93 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres 740380;

D'accorder à Eurovia Québec Construction Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le lot 3, le contrat pour des travaux de fourniture et pose d'enrobés bitumineux sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 162 136,60 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres 740380;

D'autoriser une dépense de 36 337,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, soit 28 944,57 \$, taxes incluses à Eurovia pour les lots 1 et 3 et 7 392,89 \$, taxes incluses à Sintra pour le lot 2;

D'autoriser une dépense de 4 599,00 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences pour le lot 1;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1227151025

---

**CA22 20 0340**

**Contrat à Gestion S. Forget Inc. - travaux d'aménagement de terrains de basketball au parc Lefebvre**

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'accorder à Gestion S. Forget Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement de terrains de basketball au parc Lefebvre dans l'arrondissement de LaSalle, incluant des travaux d'éclairage aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 548 466,05 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de l'appel d'offres public 722425;

D'autoriser une dépense de 154 846,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 83 747,76 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1227151026

---

**CA22 20 0341**

**Contrat à Afcor Construction Inc. - travaux de réfection du chalet du parc Raymond**

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 1 814 636,30 \$ taxes incluses (contrat : 1 470 530,25 \$ - contingences: 294 106,05 \$ - incidences: 50 000,00 \$) pour des travaux de réfection du chalet du parc Raymond de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à Afcor Construction Inc. le contrat de l'appel d'offres public numéro 731472 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 1 470 530,25 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1220269006

**CA22 20 0342****Bail avec Les YMCA du Québec - location d'un local au 8700, rue Hardy**

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'autoriser la signature du bail entre Les YMCA du Québec et la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle pour un local situé au 8700, rue Hardy pour un loyer total de 2 860 \$ taxes incluses avec effet rétroactif au 12 septembre 2022;

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ce bail;

De comptabiliser ce revenu tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1227817010

---

**CA22 20 0343****Bail avec La Fabrique de la Paroisse de Saint-Nazaire - location de locaux au 111, avenue Bélanger**

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Nancy BLANCHET

et résolu :

D'autoriser la signature du bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle et La Fabrique de la Paroisse de Saint-Nazaire pour des locaux situés au 111, avenue Bélanger pour un loyer maximal de 4 890 \$, taxes incluses avec effet rétroactif au 6 septembre 2022 et une possibilité d'option de renouvellement;

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ce bail;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1227817011

---

**CA22 20 0344**

**Bail avec le Centre Communautaire LaSalle - location de locaux**

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

D'autoriser la signature du bail à intervenir entre la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle et le Centre Communautaire LaSalle pour la location de locaux pour les années 2022 à 2025 pour une somme maximale de 5 844 \$, incluant toutes les taxes si applicables;

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ce bail;

De comptabiliser ce revenu tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1223630014

---

**CA22 20 0345**

**Contribution financière à l'Organisation sociale caraïbe de Montréal - activité Thanksgiving Fall Brunch Caribbeans**

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 400 \$ à l'Organisation sociale caraïbe de Montréal pour la soutenir dans la réalisation d'une activité interculturelle « Thanksgiving Fall Brunch Caribbeans » le 9 octobre 2022;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1229309032

---

**CA22 20 0346**

**Contribution financière à Mme Jordan Savoury - compétitions d'athlétisme**

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 400 \$ à la LaSalloise Jorden Savoury pour sa participation à un camp d'entraînement et des compétitions d'athlétismes en Californie en avril 2022;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1227817009

---

**CA22 20 0347**

**Contribution financière à Les Troubadours de Noël de LaSalle - organisation du concert-bénéfice de Noël**

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 1 500 \$ à l'ensemble vocal Les Troubadours de Noël de LaSalle pour l'organisation du concert-bénéfice de Noël qui aura lieu le 4 décembre 2022;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1222484001

---

**CA22 20 0348**

**Contribution financière avec convention à la Maison des familles de LaSalle - couches lavables et produits d'hygiène féminine**

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Maison des familles de LaSalle pour le programme de subvention des couches lavables et pour les produits d'hygiène féminine durables pour le territoire de l'arrondissement;

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer la convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1229309031

---

**CA22 20 0349**

**Contribution financière avec convention à la Maison des jeunes de LaSalle - Projets Point de mire et Savoir se voir en gang**

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

D'accorder un soutien financier à la Maison des jeunes de LaSalle de 59 664 \$ pour l'année 2022, afin de réaliser les projets Point de mire et Savoir se voir en gang dans le cadre du budget dédié à l'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine. Approuver un projet de convention à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1227551018

---

**CA22 20 0350**

**Contribution financière avec convention à la Maison des jeunes de LaSalle et CUMULUS - Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes**

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'approuver les conventions à intervenir avec la Maison des jeunes de LaSalle pour la réalisation des projets Savoir se voir en gang et Point de mire et Agir, Munir, Prévenir auprès des jeunes adultes pour la période du 1er juin au 31 décembre 2022, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2022 sur le territoire de LaSalle;

D'accorder un soutien financier de 76 328 \$ à la Maison des jeunes de LaSalle à cette fin;

D'accorder un soutien financier de 31 306 \$ à CUMULUS à cette fin;

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer ces conventions;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1227551017

---

**CA22 20 0351****Article 85 - coordination du sport régional**

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Nancy BLANCHET

et résolu :

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service de la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour la prise en charge de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional et de la reconnaissance et du soutien en sport régional.

L'arrondissement de LaSalle demeure le gestionnaire des installations et des plateaux sur son territoire et décide du processus d'octroi de ces derniers qui sont sous sa responsabilité.

L'arrondissement peut mettre fin à l'entente liée à l'article 85 en tout temps.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Les dépenses reliées à ce projet seront entièrement assumés par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS).

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1227817008

---

**CA22 20 0352****Amendement à la résolution CA22 200202 - demande de permis de bar des Chevaliers de Colomb de LaSalle**

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

D'amender la résolution CA22 200202 afin d'autoriser les Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147 à soumettre à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec une demande de permis de bar plutôt qu'une demande de permis accessoire.

Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1228317006

---

**CA22 20 0353**

**Feu d'artifice au parc Leroux - activités de l'Halloween**

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

De permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial pour clôturer les activités de l'Halloween qui se tiendra au parc Leroux, le 31 octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

30.02.1 1228317005

---

**CA22 20 0354**

**Nomination de nouveaux membres au Conseil jeunesse de LaSalle**

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'approuver la nomination des personnes suivantes à titre de membres du Conseil jeunesse de LaSalle :

- Mehreen Tarique
- Brad Legoute
- Anthony Bohonos
- Gursween Padda
- Gifty Ané

De déposer le bilan du Conseil Jeunesse de LaSalle pour la période de novembre 2019 à juin 2022.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1224629003

---

**CA22 20 0355**

**Reddition de comptes**

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 19 août au 21 septembre 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2022.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1223035015

---

#### **CA22 20 0356**

##### **Avis de motion - Règlement numéro LAS-0002-5**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Benoit Auger de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du Règlement LAS-0002-5 amendant le Règlement LAS-0002 constituant un comité consultatif d'urbanisme de manière à modifier certaines dispositions visant notamment les mandats des membres.

40.01 1229255013

---

#### **CA22 20 0357**

##### **Dépôt et présentation - projet de règlement numéro LAS-0002-5**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

De déposer et présenter le projet de règlement numéro LAS-0002-5 visant à amender le Règlement LAS-0002 constituant un comité consultatif d'urbanisme de manière à modifier certaines dispositions visant notamment les mandats des membres.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1229255013

---

#### **CA22 20 0358**

##### **Avis de motion - Règlement numéro LAS-0155**

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement numéro LAS-0155 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2023.

40.03 1223035014

---

**CA22 20 0359**

**Dépôt et présentation - projet de règlement numéro LAS-0155**

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

De déposer et présenter le projet de règlement LAS-0155 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2023.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1223035014

---

**CA22 20 0360**

**Adoption - Règlement numéro 2098-LAS-199**

Attendu que le conseil a adopté le second projet de règlement 2098-LAS-199 le 6 septembre 2022 et qu'à cet effet un avis public annonçant la possibilité de soumettre une demande d'approbation référendaire a été publié le 12 septembre 2022;

Attendu qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue.

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'adopter le règlement portant le numéro 2098-LAS-199 intitulé « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier les dispositions du plan d'aménagement d'ensemble de la zone H12-27 comme déjà modifié par les Règlements 2098-LAS-176 et 2098-LAS-187 » et le transmettre au Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal pour fins d'obtention d'un certificat de conformité.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1229582019

---

**CA22 20 0361**

**Regroupement - Projet particulier d'urbanisme**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

De réunir pour adoption les points 40.06 à 40.08.

D'adopter les points 40.06 à 40.08.

Adoptée à l'unanimité.

40.05.1

---

**CA22 20 0362**

**PP-24 Annexe D - Modifications au lot 6 468 405 - rue Quinlan**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande CO3003205072), les objectifs et critères d'évaluation applicables précisés à l'annexe D du projet PPCMOI PP-24 afin de construire vingt-deux (22) logements, dont douze (12) habitations unifamiliales, deux (2) habitations bifamiliales et une (1) habitation multifamiliale de six (6) logements sur le lot 6 468 405 de la rue Quinlan, considérant que le projet :

- contribue au développement d'un milieu de vie à échelle humaine axé sur une variété d'habitations;
- augmente l'efficacité énergétique des bâtiments et propose des aménagements durables afin d'amorcer une transition écologique sur le territoire;
- confère une identité architecturale distinctive et contemporaine en portant une attention particulière à la qualité du cadre bâti;
- conçoit un lien nord-sud structurant et innovant pour désenclaver et animer le cœur du site;
- crée une adéquation entre l'aménagement des espaces publics et privés pour favoriser l'encadrement, l'animation et l'ambiance des lieux;
- propose une stratégie paysagère afin de fondre le cadre bâti dans un environnement naturalisé;
- respecte les objectifs et critères applicables de la résolution PP-24.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1229255018

---

**CA22 20 0363****PP-24 Annexe D - Modifications au lot 6 468 406 - rue Quinlan**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande CO3003205094), les objectifs et critères d'évaluation applicables précisés à l'annexe D du projet PPCMOI PP-24, afin de construire vingt-deux (22) logements, dont douze (12) habitations unifamiliales, deux (2) habitations bifamiliales et une (1) habitation multifamiliale de six (6) logements sur le lot 6 468 406 de la rue Quinlan, considérant que le projet :

- contribue au développement d'un milieu de vie à échelle humaine axé sur une variété d'habitations;
- augmente l'efficacité énergétique des bâtiments et propose des aménagements durables afin d'amorcer une transition écologique sur le territoire;
- confère une identité architecturale distinctive et contemporaine en portant une attention particulière à la qualité du cadre bâti;
- conçoit un lien nord-sud structurant et innovant pour désenclaver et animer le cœur du site;
- crée une adéquation entre l'aménagement des espaces publics et privés pour favoriser l'encadrement, l'animation et l'ambiance des lieux;
- propose une stratégie paysagère afin de fondre le cadre bâti dans un environnement naturalisé;
- respecte les objectifs et critères applicables de la résolution PP-24.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1229255019

**CA22 20 0364****PP-24 Annexe D - Modifications au lot 6 404 003 - rue Quinlan**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande CO3003205068), les objectifs et critères d'évaluation applicables précisés à l'annexe D du projet PPCMOI PP-24, afin de construire vingt-deux (22) logements, dont douze (12) habitations unifamiliales, deux (2) habitations bifamiliales et une (1) habitation multifamiliale de six (6) logements sur le lot 6 404 003 de la rue Quinlan, considérant que le projet :

- contribue au développement d'un milieu de vie à échelle humaine axé sur une variété d'habitations;
- augmente l'efficacité énergétique des bâtiments et propose des aménagements durables afin d'amorcer une transition écologique sur le territoire;
- confère une identité architecturale distinctive et contemporaine en portant une attention particulière à la qualité du cadre bâti;
- conçoit un lien nord-sud structurant et innovant pour désenclaver et animer le cœur du site;
- crée une adéquation entre l'aménagement des espaces publics et privés pour favoriser l'encadrement, l'animation et l'ambiance des lieux;
- propose une stratégie paysagère afin de fondre le cadre bâti dans un environnement naturalisé;
- respecte les objectifs et critères applicables de la résolution PP-24.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1229255017

---

#### **CA22 20 0365**

#### **Dérogation mineure - allée de circulation partagée sur le lot 6 468 405 - rue Quinlan**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'autoriser sur le lot 6 468 405 (rue Quinlan), des allées de circulation ayant une pente maximale de 15 % et un coefficient d'occupation du sol (COS) minimal de 0,75, alors qu'une pente maximale de 10 % et un COS minimal de 0,9 sont requis, respectivement en vertu des articles 5.3.7. al. 1 par. k) et 3.5.7.5 ainsi que de la grille des usages et normes H08-37 du règlement de zonage 2098, considérant les éléments suivants :

- l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au requérant;
- la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- la demande ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- la dérogation respecte le Plan d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1229255021

---

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement

**CA22 20 0366**

**Dérogation mineure - allée de circulation partagée sur le lot 6 404 003 - rue Quinlan**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'autoriser sur le lot 6 404 003 (rue Quinlan), des allées de circulation ayant une pente maximale de 15 % et un coefficient d'occupation du sol (COS) minimal de 0,75, alors qu'une pente maximale de 10 % et un COS minimal de 0,9 sont requis, respectivement en vertu des articles 5.3.7. al. 1 par. k) et 3.5.7.5 ainsi que de la grille des usages et normes H08-37 du règlement de zonage 2098, considérant les éléments suivants :

- l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au requérant;
- la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- la demande ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- la dérogation respecte le Plan d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1229255020

---

**CA22 20 0367**

**Dérogation mineure - allée de circulation sur le lot 6 468 406 - rue Quinlan**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'autoriser sur le lot 6 468 406 (rue Quinlan), des allées de circulation ayant une pente maximale de 15 % et un coefficient d'occupation du sol (COS) minimal de 0,75, alors qu'une pente maximale de 10 % et un COS minimal de 0,9 sont requis, respectivement en vertu des articles 5.3.7. al. 1 par. k) et 3.5.7.5 ainsi que de la grille des usages et normes H08-37 du règlement de zonage 2098, considérant les éléments suivants :

- l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au requérant;
- la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

- la demande ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- la dérogation respecte le Plan d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1229255022

---

### **CA22 20 0368**

#### **Dérogation mineure - coefficient d'occupation du sol sur le lot 6 404 005 - rue Clément**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'autoriser sur le lot 6 404 005 (rue Clément), un coefficient d'occupation du sol (COS) minimal de 0,85, alors qu'un COS minimal de 0,9 est requis en vertu de l'article 3.5.7.5 ainsi que de la grille des usages et normes H08-37 du règlement de zonage 2098, considérant les éléments suivants :

- l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au requérant;
- la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- la demande ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- la dérogation respecte le Plan d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1229255023

---

### **CA22 20 0369**

#### **Regroupement PIIAD**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

De réunir pour adoption les points 40.13 et 40.14.

D'adopter les points 40.13 et 40.14.

Adoptée à l'unanimité.

40.02.1

---

**CA22 20 0370**

**PIIAD - travaux d'aménagement paysager au 7737-7739, rue Édouard**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (demande CA3003190041), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'effectuer des travaux d'aménagement paysager au 7737-7739, rue Édouard (lot 1 077 270), considérant les éléments suivants :

- le projet comprend la plantation d'un arbre;
- l'aménagement de la cour avant se fait en continuité avec les cours voisines;
- le front de bâtiment reste libéré de tout espace de stationnement;
- le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides).

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1229255015

---

**CA22 20 0371**

**PIIAD - Avant-toits d'une habitation bifamiliale au 7737-7739, rue Édouard**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003190037), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier les avant-toits d'une habitation bifamiliale située au 7737-7739, rue Édouard (lot 1 077 270), considérant que le projet :

- préserve la valeur patrimoniale du bâtiment de type plex en respectant ses qualités originales;
- remplace les éléments architecturaux typiques par des éléments comparables munis de matériaux de meilleure qualité et plus durables;
- le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides).

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1229255016

---

### **CA22 20 0372**

#### **Compensation monétaire pour fins de parcs - lotissement du lot 1 725 821 en sept nouveaux lots**

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'accepter une contribution pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement d'une somme compensatoire monétaire de 401 900,20 \$ pour la demande de permis de lotissement numéro 30031345155 visant la subdivision du lot 1 725 821 en sept nouveaux lots (6 431 740 à 6 431 746).

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1229002006

---

### **CA22 20 0373**

#### **Décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines**

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1226456010

---

**CA22 20 0374**

**Dépôt des rapports mensuels de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises**

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

De déposer les rapports mensuels de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de juillet et août 2022.

Adoptée à l'unanimité.

60.01 1229255012

---

**CA22 20 0375**

**Aide financière à la bibliothèque L'Octogone - projet en santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans.**

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'entériner la décision de la bibliothèque L'Octogone de déposer une demande d'aide financière pour un projet en culture pour améliorer la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans.

Adoptée à l'unanimité.

70.01 1228749001

---

**CA22 20 0376**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

De lever la séance à 19 h 53.

Adoptée à l'unanimité.

70.02

---

---

Nancy BLANCHET  
Mairesse d'arrondissement

---

Nathalie HADIDA  
Secrétaire d'arrondissement

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Nancy BLANCHET  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 novembre 2022.